

ÉDUCATION

ÉDUCATION : MÉDICATION PRESCRITE 5616

Définition : préparation d'un patient à prendre correctement, sans risque, les médicaments prescrits et à surveiller leurs effets.

► Activités

- Enseigner au patient à reconnaître les caractéristiques distinctives du ou des médicaments, si nécessaire.
- Donner au patient le nom générique et le nom commercial de chaque médicament.
- Renseigner le patient sur le but et l'action de chaque médicament.
- Renseigner le patient sur le dosage, la voie d'administration et la durée d'utilisation de chaque médicament.
- Renseigner le patient sur l'administration ou l'application appropriée de chaque médicament.
- Évaluer la capacité du patient à s'administrer lui-même les médicaments.
- Demander au patient de suivre les règles requises avant la prise d'un médicament (ex. : vérifier le pouls, la glycémie), si nécessaire.
- Informer le patient des mesures à adopter s'il oublie de prendre une dose de médicament.
- Informer le patient sur les critères à considérer avant de décider de modifier la dose ou l'horaire des prises, si nécessaire.
- Informer le patient sur les conséquences entraînées par l'omission ou la cessation brutale de la prise de médicaments, si nécessaire.
- Informer le patient sur les précautions particulières à la prise du médicament (ex. : ne pas conduire un véhicule, ne pas utiliser des outils à moteur), si nécessaire.
- Renseigner le patient sur les effets secondaires indésirables possibles de chaque médicament.
- Renseigner le patient sur les moyens de soulager ou de prévenir certains effets secondaires, si nécessaire.
- Renseigner le patient sur les mesures appropriées à prendre si des effets secondaires surviennent.
- Renseigner le patient sur les signes et symptômes d'un surdosage et d'un dosage insuffisant.
- Informer le patient des interactions possibles entre le médicament et certains aliments, si nécessaire.
- Montrer au patient comment entreposer de façon appropriée le ou les médicaments.
- Renseigner le patient sur le soin approprié des dispositifs utilisés pour l'administration du médicament.
- Apprendre au patient comment éliminer les aiguilles et les seringues utilisées au domicile et où déposer les containers à aiguille.
- Fournir au patient toute information écrite relative aux effets thérapeutiques, à l'utilité, aux effets secondaires, etc., des médicaments.
- Aider le patient à élaborer un horaire écrit pour l'administration des médicaments.
- Demander au patient de porter sur lui la documentation relative au régime médicamenteux qui lui a été prescrit.
- Enseigner au patient comment faire remplir son ordonnance, si nécessaire.
- Informer le patient des modifications possibles de l'aspect ou du dosage du médicament dans le cas d'une prescription pour un médicament générique.
- Avertir le patient des risques associés à la prise d'un médicament dont la date de péremption est dépassée.
- Prévenir le patient contre le fait de donner à d'autres un médicament qui lui est prescrit.
- Déterminer la capacité du patient à se procurer les médicaments requis.
- Fournir toute information sur le remboursement du médicament, si nécessaire.